



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

La greffière informe l'Assemblée de l'absence du président et invite le président adjoint à prendre le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint prend le fauteuil à 13 h 30.

Présentation d'une pétition :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba envisage d'autres emplacements au moment de l'installation de nouvelles lignes d'énergie électrique de 230 et de 500 kV dans la municipalité rurale d'East St. Paul. (D. Folkers, J. Harmacy, E. Krahn et autres)

Lecture et dépôt de pétitions :

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre responsable de l'Hydro-Manitoba envisage d'autres emplacements au moment de l'installation de nouvelles lignes d'énergie électrique de 230 et de 500 kV dans la municipalité rurale d'East St. Paul. (C. Davidson, R. Knight, L. Batenchuk et autres)

M. LOEWEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre de la province revienne sur sa décision et appuie la construction d'un passage souterrain à l'angle du boulevard Kenaston et de l'avenue Wilkes. (A. Wells, M. Gilcasby, J. Coleman et autres)

M. SCHELLENBERG, *président adjoint du Comité des subsides*, présente et dépose le rapport des progrès réalisés par le Comité des subsides le 26 avril 2001. Le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD dépose :

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2001-2002 — Situation de la femme;

(Document parlementaire n° 127)

les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2001-2002 — Direction générale des services aux personnes âgées.

(Document parlementaire n° 128)

M. le *ministre* CALDWELL dépose, au nom de M. le *ministre* LATHLIN, les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2001-2002 — Conservation.

(Document parlementaire n° 129)

L'Assemblée permet à M. le *ministre* SELINGER de déposer le projet de loi n° 7 — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act* — et d'en indiquer l'objet. Le projet de loi est lu une première fois.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le *ministre* SELINGER présente le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi n° 7.

(Document parlementaire n° 130)

Pendant la période des questions orales, M. LAURENDEAU invoque le *Règlement* au sujet de l'emploi de termes non parlementaires par le ministre de la Santé.

M. le *ministre* CHOMIAK intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président adjoint informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Pendant la période des questions orales, M^{me} DRIEDGER invoque le *Règlement* au sujet de propos qu'a tenus le premier ministre.

M. le *ministre* CHOMIAK intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président adjoint déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

M. LAURENDEAU fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président adjoint.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M^{mce} la *ministre* MCGIFFORD, M^{mcs} DACQUAY et ASPER ainsi que MM. ROCAN et JENNISSON font des déclarations de député.

Pendant les déclarations de député, M. LAURENDEAU invoque le *Règlement* et indique que la déclaration de la ministre de l'Enseignement postsecondaire n'avait pas trait à sa circonscription mais se rapportait directement à un portefeuille ministériel.

M. le *ministre* ASHTON, M^{mce} MITCHELSON et M. le *ministre* MACKINTOSH interviennent sur le rappel au *Règlement*.

L'Assemblée refuse de laisser la ministre de l'Enseignement postsecondaire terminer son intervention.

Le président adjoint informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Sur la motion de M. DEWAR, l'Assemblée modifie comme suit la composition du Comité permanent de l'agriculture :

M. le *ministre* LEMIEUX remplace M^{mce} la *ministre* FRIESEN.

L'Assemblée convient de ne pas procéder aujourd'hui à l'examen des affaires émanant des députés.

L'Assemblée convient de lever la séance aujourd'hui à 17 heures.

L'Assemblée convient de céder à M. le *ministre* SMITH (Brandon-Ouest) le parrainage du projet de loi n° 9 — *Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil et modifications corrélatives/The Vital Statistics Amendment and Consequential Amendments Act*, lequel est actuellement attribué à M. le *ministre* LEMIEUX.

Lundi 30 avril 2001

L'Assemblée se forme en Comité des subsides afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté, puis poursuit ses travaux en comité.

La séance est levée à 17 h 1, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président adjoint,

Conrad Santos